

JACKPOT des adhérents SNECA du 8 au 28 juin 2026



ÊTRE ADHÉRENT, ÇA CHANGE TOUT... ET ÇA PEUT RAPPORTER GROS !

C'est faire partie du collectif SNECA qui agit concrètement pour tous les salariés... et qui sait remercier ses adhérents.

👉 Pourquoi être adhérent au SNECA ?

- Être informé en priorité
- Peser collectivement face à la direction
- Être accompagné en cas de besoin
- Et aujourd'hui... tenter de gagner 6 jolis lots.

Votre engagement mérite d'être reconnu.



👉 Qui peut participer ?

Tous les adhérents... et ceux qui choisiront de le devenir !

Tirage au sort : 1er juillet 2026

Le règlement complet est disponible auprès de l'organisateur et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Rejoignez-nous, défendez vos intérêts... et tentez votre chance !

2 conditions pour participer :

- Être adhérent au SNECA SRA
- Faire un mail sur contact@sneca-sra avec la phrase exacte :

"le SNECA SRA débarque sur Tik Tok"



**1 iPhone 17
256Go Noir**



**1 casque
BOSE Quiet
Comfort SC Noir**



**4 cartes
cadeau de 50 €
chacune**

Le SNECA, premier syndicat du Crédit Agricole.



sra-sneca.fr



07 45 35 64 62



contact@sneca-sra.fr



[Sneca-SRA](https://www.tiktok.com/@sneca-sra)



www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes

SNECA
Sud Rhône Alpes

S'élever à vos côtés



Ne pas jeter sur la voie publique

RÈGLEMENT DU JEU SNECA

Du 8 juin au 28 juin 2026

Article 1 – Organisation

Le SNECA Sud Rhône Alpes organise un tirage au sort, avec une inscription obligatoire ouverte du 8 juin 2026 8h au 28 juin 2026 20h.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à l'ensemble des salariés en CDI au CASRA et adhérents du SNECA Sud Rhône Alpes, sans condition d'ancienneté.

Sont exclus de la participation : les élus, délégués syndicaux, représentants syndicaux et de section syndicale, ainsi que les présidents de commissions toutes organisations syndicales confondues de CASRA.

La participation est strictement individuelle et limitée à une seule par salarié toujours dans les effectifs de l'entreprise le jour du tirage au sort.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 3 – Modalités du jeu

- Être adhérent au SNECA SRA
- Faire un mail sur contact@sneca-sra avec la phrase exacte : **“le SNECA SRA débarque sur Tik Tok”** entre le 8 juin 2026 8h et le 28 juin 2026 20h

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant rempli les 2 modalités ci-dessus afin de déterminer les gagnants des lots.

Article 4 – Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- Rang 1 : 1 IPHONE 17, 256 Go, noir, reconditionné premium, débloqué tous opérateurs
- Rang 2 : 1 Casque BOSE Quiet Comfort SC Noir
- Rang 3, 4, 5 et 6 : 1 carte cadeau d'une valeur de 50€

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 5 – Tirage au sort

- Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant respecté les 2 conditions.
- Il aura lieu le 1 juillet 2026 en présence de plusieurs élus du SNECA Sud Rhône Alpes.
- Les gagnants seront avertis individuellement par e-mail ou téléphone dans un délai maximum de 14 jours après le tirage afin d'organiser la remise des lots.



sra-sneca.fr



07 45 35 64 62



contact@sneca-sra.fr



Sneca-SRA



www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes



RÈGLEMENT DU JEU SNECA

Du 8 juin au 28 juin 2026

Article 6 – Remise des lots

Les lots seront remis en mains propres aux gagnants.

En cas d'impossibilité de contacter un gagnant dans un délai de 14 jours, son lot sera attribué à un autre participant.

Article 7 – Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, proroger ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de problème technique empêchant la bonne participation au jeu.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Consultation du règlement

Le règlement complet est disponible auprès de l'organisateur et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.



sra-sneca.fr



07 45 35 64 62



contact@sneca-sra.fr



[Sneca-SRA](https://www.tiktok.com/@Sneca-SRA)



www.linkedin.com/in/sneca-sud-rhone-alpes

